



Arrêté préfectoral Réseau 31





**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Arrêté préfectoral
rectifiant les annexes de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2024 à la suite d'une erreur
matérielle**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Considérant qu'il convient de rectifier une erreur matérielle dans la liste des membres du SMEA-31 et des compétences optionnelles auxquelles ils adhèrent ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er} : La liste des communes et établissements publics du SMEA-31 (annexe 1 des statuts) est modifiée en conséquence et est annexée au présent arrêté.

Art. 2 : Les collectivités et groupements membres adhèrent au SMEA-31 pour les compétences optionnelles telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Art. 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne et le président du SMEA-31 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dans chacun des établissements publics et collectivités territoriales concernés et dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le **15 JAN. 2025**

Pour le préfet de la Haute-Garonne et par
délégation :
Le secrétaire général,

Serge JACOB



Cliquer sur le lien ci-dessous pour obtenir l'arrêté dans son intégralité

<https://www.reseau31.fr/wp-content/uploads/2025/01/Arrete-prefectoral-15-01-2025-et-annexes-Rectificatif.pdf>